

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37-93

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres Sociaux - Année 2018 - 3ème répartition de crédits de fonctionnement et d'équipement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'animation pour les personnes du bel âge et soutien aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle Convention-cadre 2018-2021, approuvée par la commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 à Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette troisième répartition intéressent :

- L'Animation Globale et la Coordination de 11 structures dont 6 à Marseille et 5 dans les communes d'Aix-en-Provence, Port-de-Bouc et Saint-Martin de Crau ;
- Les projets spécifiques présentés par 16 centres sociaux, dont 12 à Marseille et 4 dans les communes d'Aix-en-Provence, Miramas et Vitrolles ;
- L'équipement de 7 centres sociaux dont 5 à Marseille et 2 à Miramas et Vitrolles.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il vous est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2018, un total de 212 729 € qui se répartit comme suit :

- des subventions de fonctionnement d'un montant global de 146 783 € au titre de l'Animation Globale ;
- des subventions d'un montant global de 47 500 € pour les projets spécifiques ;
- des subventions d'équipement d'un montant global de 18 446 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL